



SATURDAY NIGHT RUNNER (définit SNR ci après) Règlement général de l'épreuve – Décembre 2017

1/ Organisation

La SNR est une épreuve de course à pied de 7 kilomètres durant laquelle les coureurs devront affronter et franchir des obstacles divers et variés.

La course a lieu le samedi 26 mai 2018 de 15h00 à 23h00.

La course se déroule sur le domaine de la Brunerie – 180 boulevard de Charavines – 38 500 Voiron.

L'organisateur de la course est la société d'événementiel sportif Perf Event spécialisée dans l'organisation de course et le chronométrage.

L'organisation prévoit une vague dite « Elite » de 150 » coureurs et 4 vagues de départ dites « Loisirs » de 150 personnes chacune.

L'organisation prévoit un ravitaillement réservé aux coureurs en fin de course.

2 / Site Internet, Inscriptions et retrait dossards

Le site internet officiel de l'épreuve est le suivant : <http://www.snr-voiron.fr/>

Les inscriptions sont gérées via la société Perf Event et tous les éléments de course demandés aux coureurs sont tenus à la discrétion de l'organisation. La société Perf Event est une société d'inscription en ligne. A ce titre, l'organisation s'engage à respecter la confidentialité des informations nominatives et données personnelles communiquées par le coureur.

Les tarifs de course sont progressifs suivant la date de l'événement. Les coureurs peuvent souscrire à une option annulation s'ils le désirent leur garantissant le cas échéant du remboursement total (hors frais de service bancaire et option annulation) de leur dossard.

Si l'option n'est pas souscrite par le coureur, aucune réclamation ne sera tolérée par l'organisation.

L'inscription des coureurs SNR est valide et définitive si et strictement si les conditions d'acceptation sont remplies : certificat médical présentant le caractère de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition daté de moins d'un an.



Le retrait des dossards s'effectue sur place le samedi à partir de 12h00 précise et jusqu'à 30 minute du départ.

L'OPEN SNR est une découverte sportive. Il n'existe aucun chronométrage sur cette découverte, ni même à titre indicatif. Les personnes inscrites sont toutefois dans l'obligation de présenter un certificat médical valide.

3 / Responsabilité

Il en va de la responsabilité de chacun des coureurs de prendre connaissance et de comprendre le règlement de l'événement et de chacun des obstacles. Dans le cas contraire, le coureur doit se renseigner afin de connaître les tenants et aboutissants de l'épreuve et des obstacles le cas échéant.

L'organisation de course se réserve le droit de modifier légèrement le règlement général et s'engage si tel est le cas à diffuser l'information au sens large aux coureurs la semaine précédent l'événement (mail, SMS, réseaux sociaux).

Un coureur participant à la SNR s'engage à ne pas rester sur un obstacle de façon indéfinie. Il doit participer à la course dans son intégralité et ne tenter le franchissement des obstacles qu'à une seule et même reprise. En cas d'échec, le coureur s'engage à respecter la pénalité induite sous peine de disqualification.

L'organisation a souscrit à un contrat d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance la couvrant en cas d'accident sur son matériel et sur l'événement en tant que tel.

Pour les coureurs, il en va de leur responsabilité d'avoir une responsabilité civile à jour le jour de la course. Le coureur atteste ceci en s'inscrivant à la SNR.

Il en va de la responsabilité du participant de rester sur le parcours. Tout coureur qui intentionnellement ou accidentellement se retrouvera en « Hors Zone » sans être capable de revenir au point où la faute a été commise, sera disqualifié.

Une personne extérieure à la course n'est pas autorisée à apporter une quelconque assistance à un participant.

Un organisme de secours agréé permettra en cas d'accident d'assurer les premiers secours.

4 / Classements, récompenses et litiges

Le gagnant de chacune des courses Elite et Loisir est déterminé en fin d'épreuve, c'est à dire une fois que le dernier concurrent de la vague en question à franchit la ligne d'arrivée. L'organisation se réserve le droit de publier un classement dit « provisoire » avant un classement dit « final » après apport de modification.



La remise des prix s'effectuera selon le classement provisoire de façon à pouvoir récompenser au plus vite les premiers coureurs de la SNR.

Le temps des participant sera déterminé par une puce de chronométrage. Il en va de la responsabilité des coureurs de s'assurer que la puce est bien attachée sur la chaussure grâce aux boucles de serrage fournies par l'organisation.

Seule la course Elite ouvre droit à une cérémonie protocolaire. Seront récompensés :

- 5 premiers hommes
- 5 premières femmes
- Trois premières équipes composées de 4 coureurs

La perte d'une puce sera soumise à une appréciation au cas par cas, et pourra dans le cas d'une

Perte de donnée et de preuve de fin de course résoudre en la disqualification du participant, ceci à la discrétion de la direction de course.

Si un coureur perd sa puce, il doit se référer immédiatement au service chronométrage de la course après avoir franchi la ligne d'arrivée.

Une réclamation peut être portée concernant le classement provisoire jusqu'à 15 minutes de la cérémonie protocolaire.

de protestation et de délibération pourra amener à décaler la cérémonie de récompense.

Sur certains cas, un visionnage à l'aide de caméra pourra être réalisé avant annonce des résultats. Les résultats finaux pourront dans certains cas ne pas être posté le jour J de la course, ceci dépendra du visionnage de la course.

Il en va de la responsabilité des participants de prendre connaissance de la pénalité et de protester durant la période légale.

Dépasser un coureur plus lent est bien entendu autorisé et les coureurs les plus lents doivent faciliter les dépassements. Ne pas le faire va à l'encontre de l'esprit sportif et pourra aussi amener à une expulsion.

L'organisation ne prévoit pas de récompenses pour les classements par catégorie.

5 / Intempéries et report / annulation

Il est possible qu'un de nos événements soit contraint à une annulation pour des raisons climatologiques et de sécurité. Un report sera alors planifié si le temps le permet et si les problèmes de sécurité ont été résolus. Si les athlètes sont invités à se retirer de la course pour toutes raisons diverses, ils doivent le faire immédiatement.



6 / Droit à l'image

De part son inscription, le coureur autorise sans contestation possible l'organisateur et ses ayants droits à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, sans rémunération aucune, ses noms, images, voix et plus généralement sa prestation sportive à toutes fins utiles jugées par l'organisation.

L'organisation s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité des coureurs.

L'organisation souhaite bonne course à tous !

Run, Fun&Dance, le concept unique débarque à Voiron.